



Lundi 2 février les élus communautaires se sont réunis en conseil.
Retour sur quelques délibérations adoptées.

1- Budget primitif 2026 : Rigueur, méthode et anticipation

C'est dans cet esprit qu'a été voté le budget du Grésivaudan ce 2 février et ce, dans un contexte économique national qui reste fragile : croissance autour de 1 %, inflation certes en reflux mais toujours présente dans les dépenses de fonctionnement, durcissement de la politique budgétaire de l'État et pression sur les collectivités locales pour participer au redressement des comptes publics. Ces éléments, combinés aux transitions écologique, énergétique et sociale en cours, ont des effets directs sur le fonctionnement et les choix stratégiques des intercommunalités. À l'échelle nationale, la hausse des coûts de l'énergie, le ralentissement de l'activité économique et les tensions budgétaires de l'État entraînent mécaniquement moins de ressources pour les collectivités. *« L'Etat est vorace avec les collectivités et les EPCI. Notre communauté de communes doit donc faire face à des ponctions importantes qui pourraient avoir des conséquences lourdes sur le futur si nous ne réagissons pas aujourd'hui. Mais nous avons pu pondérer les dépenses afin de garantir l'équilibre. Nous avons également fait le choix de sanctuariser deux politiques : l'emploi, l'insertion et la solidarité et le lien social ; et ce au regard de la conjoncture économique actuelle et des perspectives futures. »* a tenu à préciser le Président Henri Baile. C'est donc un budget total de 216 M€ qui a été voté ; un budget maîtrisé, capable de répondre aux besoins présents et futurs des habitants en respectant les priorités essentielles du Projet de Territoire.

2- Le Plan Climat Air Territorial du Grésivaudan est adopté

Il s'agit là de l'aboutissement d'un travail collectif pour un territoire sobre, résilient et responsable. Pour rappel, le PCAET est un document de planification réglementaire qui vise 3 orientations : lutter contre le changement climatique, adapter le territoire aux changements climatiques et à lutter contre les pollutions atmosphériques à l'horizon 2030. Ces 3 orientations se déclinent en 9 axes stratégiques, actés en conseil de juin dernier. Après un examen par les services de l'Etat, le PCAET du Grésivaudan a été approuvé par le Préfet de Région et les élus communautaires l'ont donc adopté à l'unanimité : *« un acte important pour l'avenir de notre territoire »*, s'est réjoui le Président Baile.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16 presse@le-gresivaudan.fr

C'est justement pour accompagner la population dans la lutte contre le changement climatique, que les élus ont voté pour la hausse de la Prime Air Bois pour les foyers modestes et très modestes, qui pourront donc désormais compter sur une aide financière locale de 3 000€ soit 600€ de plus qu'auparavant, afin de remplacer leur chauffage bois non performant et non conforme, générateur de particules fines.